



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

CABINET
2020-

**Arrêté préfectoral n° 2020-196/PREF/CAB/ du 16 NOV. 2020
portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.
Promotion du 1^{er} janvier 2021.**

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS DE SAINT-BARTHÉLÉMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005, modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret du Président de la République du 18 juin 2018, portant nomination de Madame Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté Préfectoral N° SG/SCI-2020 du 12 août 2020, portant délégation de signature à Madame Sylvie FEUCHER, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté N°SG/SCI du 26 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Michael DORE-sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;

Vu les dossiers déposés par le Président de la Collectivité de Saint-Barthélemy le 3 novembre 2020 ;

Vu les avis favorables émis par le Président de la Collectivité de Saint-Barthélemy.

ARRÊTE

Article 1 : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale – **ARGENT** – est décernée à :

- Monsieur Olivier RIBERA, animateur piscine territoriale, domicilié à Anse-des Cayes-97133 Saint-Barthélemy.

- Monsieur Christophe TURBE Technicien, demeurant à Colombier 97 133 Saint-Barthélémy.

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale – **VERMEIL** – est décernée à

- Monsieur Eddy GALVANI, Responsable de service, demeurant à Camaruche – 97 133 Saint-Barthélémy ;
- Monsieur Eric GREAU, Directeur, demeurant à les Hauteurs de Lorient-97133 Saint-Barthélémy.
- Monsieur Eric LEDEE, agent technique polyvalent, demeurant à Anse-des Cayes-97133 Saint-Barthélémy.

Article 2 : Les médailles d'honneur régionales, départementales et communales, sont décernées dans le cadre de la promotion du 01 janvier 2021.

Article 3 : La Préfète déléguée de la Préfecture de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin et le Secrétaire Général de la Préfecture de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin.

Saint-Martin le 16 NOV. 2020

Représentant de l'État
la Préfète déléguée
Sylvie FEUCHER



Délais et voies de recours : « le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification ».